

!!!ATTENTION!!!

Le document intitulé **Instructions aux soumissionnaires (IAS) – Système de connaissance différée du prix (anciennement système à deux enveloppes) – l’autorisation du Directeur général est requise** n’est plus disponible sur le [site Web d’exécution de travaux](#). Cependant, il est **disponible sur demande** en contactant :

approvisionnement-gouvernance@montreal.ca

Merci!

Division gouvernance et normalisation